



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Gabon

Question écrite n° 33922

## Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida au Gabon. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte anti-sida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres. » Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements afin de freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

## Texte de la réponse

Le taux de prévalence au Gabon s'établit à 8,7 % en 2003 contre 1,8 % en 1986, et environ 115 000 personnes sont porteuses du VIH. La France s'est engagée depuis 1985 dans la lutte contre le VIH-sida au Gabon et a tout d'abord appuyé des programmes d'action visant l'information et la sensibilisation du public, tout en améliorant la connaissance de la situation épidémiologique. Désormais, l'engagement politique dans la lutte contre le sida est très fort et les projets français ont été initiateur de cette dynamique. Le Programme national de lutte contre le sida (PNLS) a élaboré des outils et a engagé des actions de prévention avec l'appui des partenaires internationaux, et le dispositif gabonais d'accès aux soins et aux traitements contre le VIH-sida devient de plus en plus performants au fur et à mesure de la prise de conscience des autorités. Il s'appuie sur : les centres de traitements ambulatoires (1 actuellement à Libreville, 2 de plus en avril 2004 à Franceville et Port-Gentil) et les centres de dépistages qui, après diagnostic de la séropositivité, assurent un suivi médical et psychologique quasi quotidien des malades ; le versement chaque année par le gouvernement de 1 milliard de francs CFA pour l'achat d'ARV qui s'ajoutent aux crédits du ministère de la santé pour l'achat de médicaments ainsi qu'à ceux des bailleurs de fonds (notamment la France, le PNUD, et le fonds mondial lorsque le projet gabonais sera mis en oeuvre). Le coût des traitements pour chaque malade est calculé par une commission sociale au regard des revenus de la personne ce qui permet aux plus pauvres un accès gratuit aux soins. Par la mise en oeuvre de plusieurs projets successifs et la forte implication de son assistance technique, la coopération française a joué un rôle majeur dans la structuration de la lutte contre le VIH-sida au Gabon, tant sur le plan institutionnel que technique, en concentrant ses efforts dans les domaines de la prévention et la prise en charge globale des personnes infectées. Actuellement, un projet d'appui à la lutte contre le VIH-sida au Gabon de 462 000 EUR s'inscrit dans les grandes orientations de la stratégie nationale. Il vise à : l'amélioration de l'accès à un dépistage de qualité pour la population générale et les tuberculeux par la création et la promotion de structures de dépistage ; l'amélioration de l'accès au dépistage et à la prévention de la transmission mère enfant (PTME) ; la surveillance épidémiologique par l'amélioration des outils. Dans le cadre de l'initiative Esther (Ensemble pour

une solidarité thérapeutique en réseau), la France a développé 3 jumelages entre ses hôpitaux et ceux du Gabon : le centre hospitalier de Libreville et le centre hospitalier universitaire de Nice ; la Fondation Jeanne-Ebori et l'assistance publique des hôpitaux de Marseille ; l'hôpital provincial de Port-Gentil et l'APHP, hôpital Jean-Verdier. Les activités prévues portent surtout sur la formation des personnels de santé pour améliorer la prise en charge des patients VIH positifs ou sidéens mais aussi l'identification des associations et le renforcement de leurs capacités pour favoriser une meilleure prise en charge psycho-sociale des patients. Dans le domaine de la recherche, la France apporte son appui financier au Centre international de recherche médicale de Franceville (CIRMF) à hauteur de 10 % de son budget de fonctionnement, et rémunère dans le cadre de la lutte contre le VIH-sida un chercheur en charge du département de rétro-virologie. La Croix-Rouge française appuie la mise en place d'un centre de dépistage et de traitement (centre de traitement ambulatoire de Libreville). Par ailleurs, le Gabon a soumis une requête au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dont la France est le deuxième contributeur avec 150 MEUR par an. En octobre 2003, le conseil d'administration du fonds mondial a donné son accord pour le financement au Gabon d'un programme de lutte contre le sida de 5 MEUR sur cinq ans.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33922

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 2004, page 1176

**Réponse publiée le :** 11 mai 2004, page 3455